



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3220 - Château du Haut-Koenigsbourg

Proposition d'adhésion du Département au Muséums-Pass-Musées pour le Château du Haut-Koenigsbourg.

Rapport n° CD/2016/075

Service Chef de file :

K6 - Château du Haut-Koenigsbourg

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport propose l'adhésion du Département du Bas-Rhin – Château du Haut-Koenigsbourg à l'association Muséums-Pass-Musées. L'association gère un dispositif qui permet la vente de cartes d'abonnement ouvrant l'accès à plus de 320 sites culturels en France, Allemagne et Suisse. Cette adhésion s'inscrit dans une démarche de développement de la notoriété du château du Haut-Koenigsbourg et de fidélisation des publics.

1. Le passeport Muséums-PASS-Musées – MPM

Le passeport Muséums-PASS-Musées (MPM) est une carte d'accès valable dans 328 musées, châteaux et jardins en France, en Suisse et en Allemagne. Parmi les sites « régionaux » qui en sont membres, on peut citer le musée Lalique, le Centre d'Interprétation du Patrimoine d'Andlau, le musée Unterlinden, le Centre Pompidou de Metz, la Citadelle de Besançon ou encore le prestigieux « Kunstmuseum » de Bâle ainsi que la plupart des grands sites culturels de l'est de la France.

Le Château du Haut-Koenigsbourg répond aux conditions d'adhésion (conditions précisées dans le règlement de l'association MPM- Annexe I) tant par sa localisation que par le nombre minimum de jours d'ouverture dans l'année. Le Château est également considéré comme un musée et répond bien à la définition qu'en a faite l'ICOM – International Council of Museums.

Le Museums-PASS-Musées est le premier passeport culturel trinational en Europe, fondé sur l'initiative du groupe de travail « culture » de la Conférence du Rhin Supérieur en 1999. Le passeport permet l'accès gratuit durant toute une année, à compter de la date d'achat du passeport, aux expositions permanentes et temporaires de tous les sites membres. Il peut s'acheter sur chacun des sites culturels membres.

2. Proposition d'adhésion du Département du Bas-Rhin pour le site du Château du Haut-Koenigsbourg à l'association Muséums-PASS-Musées – MPM

Le Département du Bas-Rhin pourrait adhérer à l'association MPM et intégrer son réseau pour le site du Château du Haut-Koenigsbourg. C'est aujourd'hui un des rares sites majeurs à vocation culturelle sur ce territoire trinational à ne pas avoir encore adhéré au MPM.

Les abonnés du passeport MPM sont avant tout des publics passionnés de patrimoine, comme en atteste le taux de renouvellement des abonnements à hauteur de 92% selon l'association MPM, preuve de la pertinence du dispositif et de la satisfaction des bénéficiaires de ce passeport.

En 2014, 45 687 personnes étaient détentrices du passeport et 451 996 entrées ont été enregistrées dans les expositions temporaires et permanentes de tous les sites membres de l'association.

L'adhésion du Département du Bas-Rhin à l'association MPM permettrait, via le passeport MPM, de développer la notoriété du Château du Haut-Kœnigsbourg et de fidéliser le public local trinational de proximité.

Une présentation du Château ainsi qu'une communication spécifique sur les événements et animations seront autant de nouveaux supports de communication et de promotion auprès d'un public ciblé. A titre d'exemple, la newsletter de l'association MPM est envoyée à plus de 40 000 inscrits.

Par ailleurs, des actions spécifiques de valorisation de l'offre événementielle ou locative pourront également être organisées et prises en charge par l'association MPM (marketing direct, soirées de présentation...).

Enfin, cette offre vient compléter l'inscription du Château du Haut-Kœnigsbourg dans le Pass Alsace dont la cible est plus particulièrement la clientèle touristique de l'Alsace.

3. Les modalités de mise en œuvre du passeport MPM

Les détenteurs du passeport MPM se verraient accorder la gratuité du droit d'entrée au Château. Un système de contrôle de validité et de comptage des passeports sera mis en place pour permettre le reversement au Département a posteriori d'une quote-part.

Le passeport MPM et le Pass Alsace utilisent le même système numérique et le même matériel pour faciliter l'utilisation par le personnel de billetterie.

Les modalités de reversements au profit du Département sont définies pour l'ensemble des sites membres et sont décrites dans le règlement de l'association (Annexe I) :

- au minimum 50% du prix du billet moyen par entrée pour ce qui concerne le remboursement des pertes théoriques liées au droit d'entrée,
- 30% du montant des ventes du passeport ; tout site membre de l'association MPM étant tenu de le vendre.

Un projet d'annexe au règlement de l'association MPM a pour objectif de préciser le dispositif spécifiquement pour le site du Château du Haut-Kœnigsbourg en accord avec l'association MPM. (Annexe II).

Le coût de l'adhésion à l'association MPM s'élève à 200€ annuellement. Des frais de mise en place à hauteur de 500€ sont à ajouter pour la 1ère année.

Les tarifs de vente du MPM sont proposés dans un rapport spécifique sur les tarifs de régie qui est présenté lors de cette même séance plénière.

Tarif 1 personne (+ 5 enfants de moins de 18 ans) 98,00 €

Tarif réduit* 1 personne (+ 5 enfants de moins de 18 ans) 92,00 €

* Sur présentation d'un justificatif pour personnes en formation, en situation de handicap, demandeurs d'emploi, enseignants et membres de comités de soutien de musée.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
29026	011-6281-312	6 000,00 €	2 771,00 €	700,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission enfance, famille éducation, le Conseil Départemental :

- décide de l'adhésion du Département du Bas-Rhin à l'association Muséums-Pass-Musées en tant que membre actif, pour le site du Château du Haut-Kœnigsbourg,
- décide de la mise en œuvre du dispositif de passeport Muséums-Pass-Musées sur le site du Château du Haut-Kœnigsbourg selon le règlement de l'association Muséums-Pass-Musées complété par l'annexe spécifique au site du Château du Haut-Kœnigsbourg dont le projet est joint en annexe,
- approuve les termes du règlement de l'association Muséums-Pass-Musées ainsi que les termes du projet d'annexe spécifique au site du Château du Haut-Kœnigsbourg joints en annexe et dont les principaux éléments sont les suivants:
 - *le passeport MPM donne un libre accès au Château du Haut-Kœnigsbourg,
 - *pour chaque utilisation du passeport MPM, un reversement d'un montant TTC au moins égal à 50 % du prix du billet moyen sera dû au Département,
 - *30% du montant des ventes du passeport effectuées par le château du Haut-Kœnigsbourg seront dûs au Département,
 - *le décompte annuel de l'année 2016 sera présenté au Département au plus tard le 28 février 2017,
 - *le solde en faveur ou à la charge du Département sera régularisé au plus tard le 15 avril 2017,
 - *le coût de l'adhésion à l'association MPM s'élève à 200€ annuellement. Des frais de mise en place à hauteur de 500€ sont à ajouter pour la 1ere année (2016),
- autorise le président du Conseil Départemental à signer l'acte d'adhésion à l'association Muséums-Pass-Musées et tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Strasbourg, le 02/06/16

Le Président,



Frédéric BIERRY